COLLOMBEY MURAZ

CONSEIL MUNICIPAL
COLLOMBEY-MURAZ

Message du Conseil Municipal
Au Conseil Général

Concernant

La décision d'un crédit d'engagement portant sur :

La déchetterie communale

Collombey-Muraz, octobre 2026

Monsieur le Président du Conseil Général,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction de la nouvelle déchetterie communale de Collombey-Muraz.

Consécutivement à un changement dans le contrat de collaboration avec la société collectant actuellement les déchets des citoyens, la Commune de Collombey-Muraz est aujourd'hui confrontée à la nécessité de construire de nouvelles installations dédiées à la collecte et au tri des déchets. L'évolution démographique de la Commune, l'augmentation des volumes à traiter ainsi que les exigences croissantes en matière de gestion, de valorisation et de tri des déchets rendent nécessaire la mise à disposition d'une infrastructure répondant aux besoins actuels et futurs de la population. Ce projet constitue également une opportunité d'améliorer les conditions d'accueil des usagers, la sécurité et la fonctionnalité du site, tout en favorisant une gestion efficace et durable des déchets.

La nouvelle déchetterie a ainsi été conçue dans une approche globale, privilégiant la fonctionnalité, la rationalité des aménagements et la qualité du service à la population.

Le présent document a pour objet de solliciter l'octroi d'un crédit d'investissement destiné à financer la construction de ces équipements.

Le Conseil Municipal

Table des matières

1. Contexte 4
1.1 Gestion globale des déchets 4
1.2 Collaboration avec SATOM SA 4
1.3 Evolution des coûts 4
1.4 Perspectives 5
2. Description du projet de nouvelle déchetterie 5
2.1 Emplacement 5
2.2 Infrastructures et équipements 6
2.3 Circulation et fonctionnement 8
2.4 Exploitation 9
3. Calendrier 10
4. Budget 10
4.1 Budget d'investissement 10
4.2 Budget d'exploitation 11
5. Crédit d'engagement total 11
Annexes 11
A. Plan 11
B. Façades 11
C. Mobilité 11

1. Contexte

1.1 Gestion globale des déchets

La commune de Collombey-Muraz propose différentes solutions à ses citoyens pour l'évacuation des déchets :

- La déchetterie communale, située actuellement sur le site de Satom : celle-ci est ouverte le lundi et le mercredi de 17h15 à 18h45 et le samedi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h15 ;
- Les éco-points des Brêches, de Collombey-le-Grand, d'Illarsaz et des Neyres, où les déchets du quotidien peuvent y être déposés : verre, PET, papier-carton, alu et fer blanc, textile ;
- La collecte des ordures ménagères, dans les moloks répartis sur l'ensemble du territoire communal ;
- Les collectes porte-à-porte (papier-carton et déchets verts) ;
- Le système GastroVert pour les déchets alimentaires.

La gestion globale des déchets va faire l'objet d'une analyse, menée par le bureau spécialisé seenons switzerland (anciennement CP Recycling Management). Cette analyse a pour objectif de proposer notamment des stratégies d'optimisation, tout en précisant de nombreux aspects liés à la future déchetterie communale.

1.2 Collaboration avec SATOM SA

La commune de Collombey-Muraz dispose d'un contrat de collaboration depuis février 2011 avec la société SATOM SA pour la gestion des déchets de ses citoyens. La déchetterie communale est ainsi actuellement située sur le site de SATOM SA, sur le territoire de la commune de Monthey.

SATOM souhaitant réaménager son site afin d'y développer de nouvelles activités, le contrat de collaboration a été résilié au 31 décembre 2025. Afin de traiter ce dossier, le Conseil Municipal a rapidement mis en place une délégation ad hoc, constituée de MM. Olivier Turin, Noé Ruiz et Côme Vuille.

1.3 Evolution des coûts

Le coût de la gestion de la déchetterie par SATOM sur leur site se caractérise par un tarif par habitant. Celui-ci a évolué au fil des années selon le tableau ci-dessous :

2011	CHF 28.- / hab	
Introduction de la collecte porte-à-porte des déchets verts		
2018	CHF 14.- / hab	
2019	CHF 17.- / hab	157'215.90 pour l'année
2020	CHF 17.- / hab	161'193.80 pour l'année
2021	CHF 19.- / hab	182'514.15 pour l'année
2022	CHF 19.- / hab	184'680.00 pour l'année
2023	CHF 19.- / hab	186'427.85 pour l'année
2024	CHF 19.- / hab	188'765.15 pour l'année
2025	CHF 19.- / hab	191'272.90 pour l'année

1.4 Perspectives

Dans un premier temps, une prolongation du contrat avec SATOM était envisagée, avec relocalisation de la déchetterie sur une parcelle voisine, propriété de Tamoil SA, pendant la durée des travaux de réaménagement du site.

Dans un contexte d'incertitude liée à la parcelle en cours de rocade, le Conseil municipal a exploré les possibilités de collaboration avec d'autres sociétés implantées sur le territoire communal – une option qui consiste donc à externaliser non seulement l'aménagement mais aussi l'exploitation de la déchetterie communale. Un appel d'offres a été lancé en mai 2025 auprès de quatre entreprises établies sur la commune. En août 2025, deux offres ont été reçues, de Retripa SA et de Birchler & Fils Recyclage Sàrl. Après une analyse comparative des propositions reçues, portant sur différents critères techniques, financiers et logistiques ainsi qu'une analyse des risques, il est toutefois apparu qu'aucune de ces deux offres ne constituait une solution envisageable.

Une troisième option, finalement privilégiée, consistait à aménager la future déchetterie sur une parcelle de propriété communale. La délégation a examiné les différents emplacements susceptibles d'accueillir une telle infrastructure sur le territoire communal, et à l'issue de ces réflexions, le Conseil municipal a décidé de retenir le secteur des Rosses pour l'implantation de la future déchetterie. Plusieurs variantes d'implantation sur ce secteur ont été étudiées et un mandat d'accompagnement a été confié au bureau spécialisé seenons switzerland.

2. Description du projet de nouvelle déchetterie

2.1 Emplacement

Le secteur des Rosses comprend plusieurs parcelles communales libres de constructions. Celles-ci bénéficient d'une situation centrale et d'une bonne accessibilité pour l'ensemble des villages de la commune.

Les aménagements projetés sont prévus sur la parcelle 2088. Sa forme et ses dimensions permettent de concevoir une infrastructure simple, fonctionnelle et modulable, sans compromettre les possibilités de développement des parcelles voisines.

La parcelle 2088 est actuellement affectée en zone industrielle. Selon confirmation du SDT, une déchetterie provisoire peut être aménagée en zone industrielle, toutefois un changement d'affectation devra être envisagé dans le cadre de la prochaine révision du PAZ.



Fig.1 Emplacement de la parcelle 2088, secteur Z.I. Les Rosses

2.2 Infrastructures et équipements

La déchetterie sera implantée sur la parcelle 2088, sur une emprise d'environ 115m de longueur et 30m de largeur (fig.2). Une surface d'environ 30m sur 30m restera ainsi disponible sur la parcelle, permettant notamment de conserver une réserve pour de futurs aménagements ou besoins liés au développement du site.

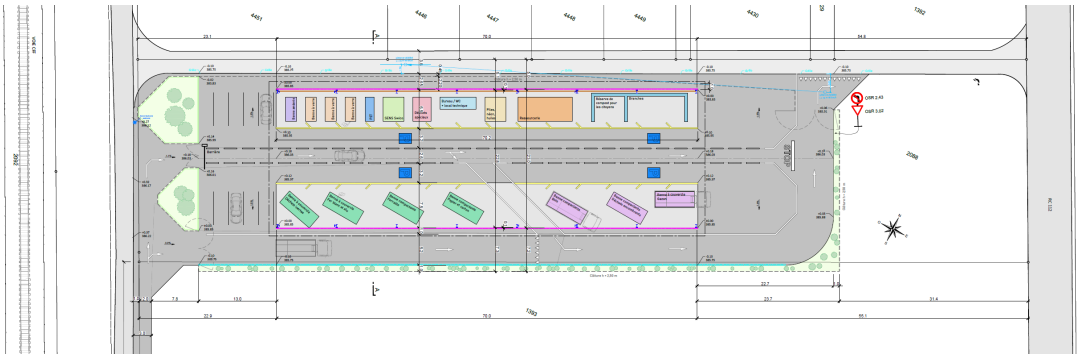

Figure 2 : Plan de la future déchetterie communale

Une couverture complète de la déchetterie est prévue (fig.3). Cette solution présente plusieurs avantages. Elle améliore tout d'abord le confort des usagers en leur permettant d'effectuer leurs dépôts à l'abri des intempéries. Elle facilite également la gestion des eaux, en limitant fortement le contact entre les précipitations et les différents flux de déchets et, par conséquent, le risque de pollution des eaux de ruissellement. Etant donné que la facturation de la gestion des déchets intervient selon un tarif « à la tonne », la mise à couvert des déchets permet par ailleurs d'éviter que les différentes fractions de déchets ne soient alourdies par les précipitations. Cela constitue également un gain de temps pour le personnel d'exploitation, notamment lors de la manipulation et de la mise à couvert des déchets spéciaux.

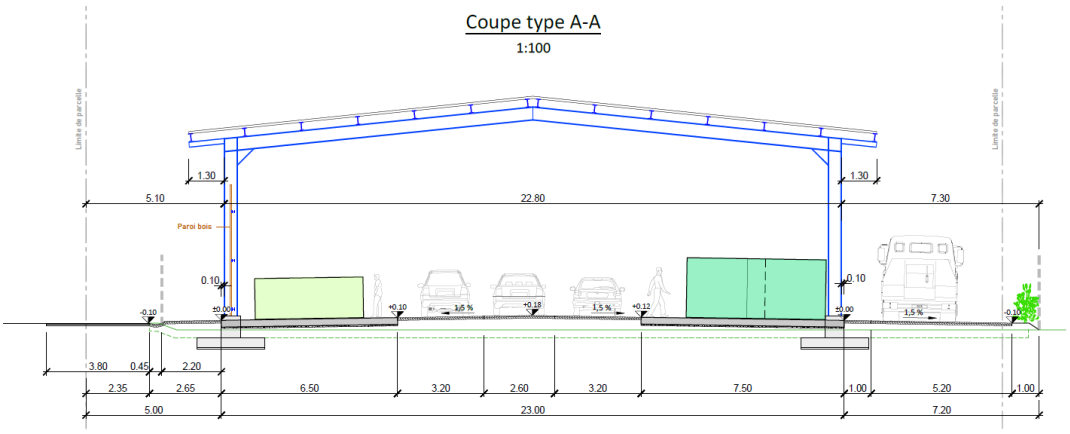

Figure 3 : Coupe-type de la déchetterie couverte

Le périmètre de la déchetterie sera sécurisé par une clôture d'une hauteur de 2.5 mètres. L'entrée et la sortie du site seront séparées et les accès seront gérés via une barrière automatique et carte d'accès.

Le concept retenu vise à créer une infrastructure flexible et modulable, capable d'évoluer dans le temps en fonction de l'évolution des besoins de la commune et des filières de valorisation. Les mêmes catégories de déchets que celles actuellement collectées à la SATOM seront prises en charge, notamment : le verre, le PET, le papier-carton, le fer blanc et l'alu, le gazon, les branches, le bois, le compost, les déchets encombrants, les déchets inertes, les piles, néons et huiles, les déchets spéciaux (peinture avec solvants, détergents et acides, phytosanitaires), la ferraille, les déchets inertes, et SENS-swico (appareils électriques et électroniques).

Une signalisation claire et intuitive sera mise en place afin de permettre aux usagers d'identifier facilement les différents points de collecte et de déposer leurs déchets dans les filières appropriées.

Une ressourcerie est également prévue sur le site. Celle-ci permettra de favoriser le réemploi de certains objets ou matériaux encore utilisables. Un espace bureau ainsi que des sanitaires seront aménagés pour le personnel d'exploitation.

Concernant la gestion des eaux, un concept hydrogéologique a été établi par le bureau François-Xavier Marquis sàrl. Celui-ci prévoit que les eaux pluviales de la toiture et de la majeure partie des surfaces de roulement seront infiltrées dans un dispositif d'infiltration rempli de modules d'épandage en polypropylène. Des dessableurs-déshuileurs seront aménagés en amont du dispositif d'infiltration, afin de retenir les flottants, les matières en suspension et les éventuels hydrocarbures. Seule une partie des surfaces de roulement situées à l'ouest du site sera gérée au moyen de bassins d'infiltration à ciel ouvert.

A l'exception de la surface nécessaire à couvrir la faible consommation électrique de la future déchetterie, le projet ne prévoit pas de couverture photovoltaïque. Le toit est cependant configuré pour supporter de futurs panneaux solaires.

Enfin, le Conseil municipal a opté pour une déchetterie « à plat », c'est-à-dire sans quai, dans la mesure où cette forme d'organisation favorise notamment la sécurité des usagers et assure une meilleure fluidité par l'organisation de la logistique du site et sa modularité.

2.3 Circulation et fonctionnement

Afin de faciliter l'accès à la déchetterie et d'éviter la formation de files d'attente sur la voie publique, une zone d'encolonnement est prévue le long de la route existante, en amont de la barrière d'accès au site.

L'aménagement est organisé autour d'une voie centrale de circulation d'une largeur de 3m, complétée par deux voies latérales de 3.5m permettant le stationnement temporaire des véhicules lors du dépôt de déchets.

Le principe de circulation retenu vise à éviter autant que possible les manœuvres en marche arrière, afin de garantir la sécurité des usagers et de fluidifier les déplacements à l'intérieur du site.

Une petite zone de stationnement est également prévue à proximité de l'entrée. La capacité du site est estimée à environ 16 à 20 véhicules simultanément.

Une voie de circulation latérale distincte est réservée aux camions chargés de l'évacuation et de la manutention des bennes. Cette séparation entre les véhicules légers et les poids lourds permet de sécuriser les opérations de prise en charge des bennes et de limiter les interactions entre les usagers et les véhicules d'exploitation (fig.4). Les camions pourront ainsi accéder au site durant les heures d'ouverture sans perturber la circulation et l'accès des citoyens.

Les bennes seront installées sur des dalles en béton, adaptées aux sollicitations liées à leur manutention. Le reste de la surface de circulation et des zones d'exploitation sera réalisé en enrobé bitumineux.

Un marquage au sol permettra d'identifier clairement les différentes zones de collecte, les espaces de circulation ainsi que les accès réservés aux véhicules d'exploitation.

Un système de pesée des véhicules ou de certaines catégories de déchets pourrait être ajouté ultérieurement, en fonction des besoins futurs en matière de suivi des volumes collectés et de gestion des différentes filières ainsi qu'en fonction de l'évolution de la législation. Aucune installation de pesage n'est prévue à ce stade.

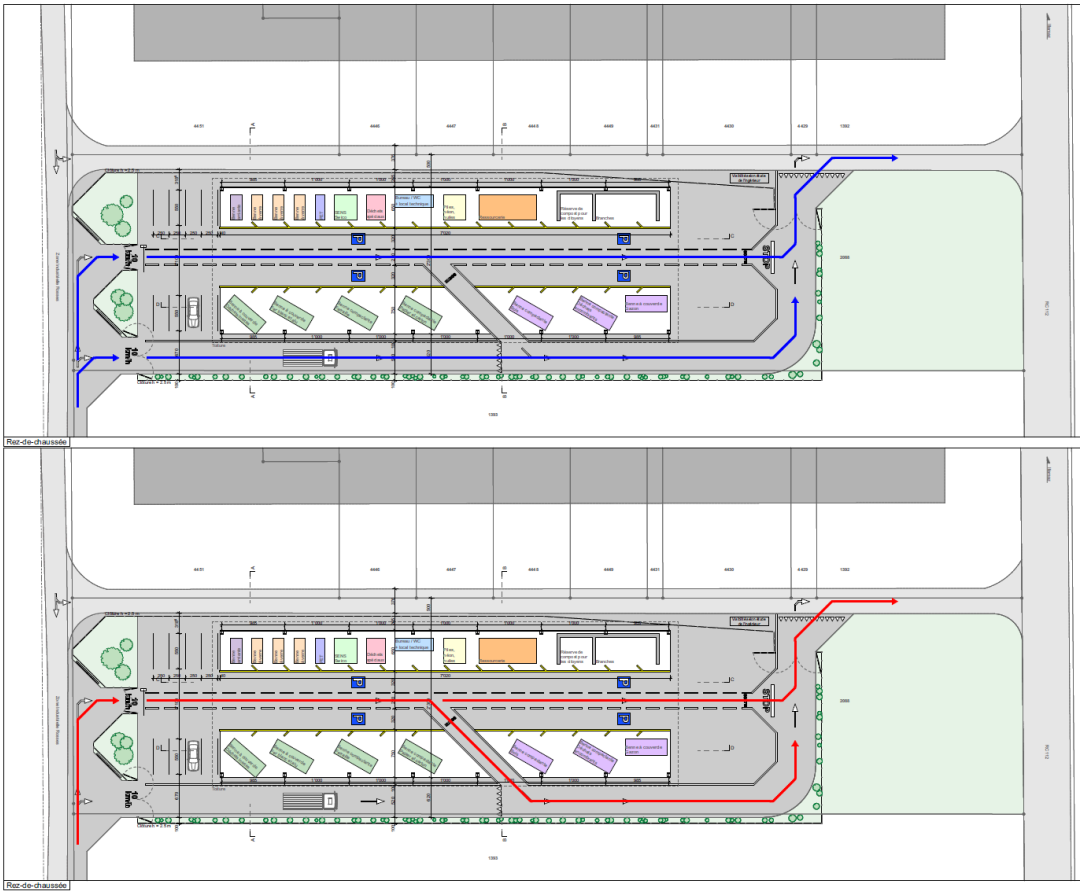

Figure 4 : Plan de circulation à l'intérieur du site (en bleu : circulation des camions de collecte des bennes de recyclage, en rouge : circulation des visiteurs)

2.4 Exploitation

Le mode d'exploitation de la déchetterie n'est pas encore défini. Une analyse comparative d'une internalisation et d'une externalisation est comprise dans le cadre de l'analyse globale de la gestion des déchets sur le territoire communal. Elle est actuellement en cours (voir point 4.2 ci-dessous).

3. Calendrier

Réalisation de l'avant-projet	Mars à juillet 2026
Rencontre SEN	Juillet 2026
Elaboration du dossier d'enquête	Juillet à septembre 2026
Présentation du projet au Conseil Général	1er septembre 2026
Mise à l'enquête publique	28 septembre 2026
Demande de crédit au Conseil Général	14 décembre 2026
Soumission et appel d'offres pour la construction	Fin 2026
Autorisation de construire	Premier trimestre 2027 ?
Travaux (durée environ 5 mois)	Dès autorisation de construire
Exploitation	Eté 2027 ?

4. Budget

4.1 Budget d'investissement

Le budget ci-dessous est un budget estimatif à +/- 15%. Il concerne uniquement la construction de l'infrastructure.

Pos.	Travaux	PRIX HT
100	**Bâtiment**	**1 467 000**
101	Installations de chantier	117 000.00
102	Fouilles et terrassement	250 000.00
103	Canalisations sous radier	30 000.00
104	Béton armé	300 000.00
105	Chaussée et enrobé	70 000.00
106	Charpente métallique et couverture - variante "toiture complète"	570 000.00
107	Paroi de séparation nord	60 000.00
108	Divers, régies	70 000.00
200	**Aménagements extérieurs**	**1 149 000**
201	Installations de chantier	99 000.00
202	Fouilles et terrassement	330 000.00
203	Canalisations et infiltration	290 000.00
204	Béton armé	30 000.00
205	Chaussée et enrobé	340 000.00
206	Divers, régies	60 000.00
300	**Equipement déchetterie**	**235 000**
301	Container WC et bureau	10 000.00
302	Ressourcerie	5 000.00
303	Séparations diverses	20 000.00
304	Conteneurs, compacteurs	200 000.00
400	**Second œuvre et équipement**	**450 000**
402	Electricité et éclairage	150 000.00
403	Clôtures	120 000.00
404	Barrière automatique	60 000.00
405	Marquage	100 000.00
406	Divers	20 000.00
400	**Honoraires**	**350 000**
401	Ingénieur, spécialiste déchets, géologue, géomètre, électricité	350 000.00
TOTAL HT		**3 651 000**
TVA 8.1 %		295 731
TOTA TTC	**arrondi**	**3 900 000**

A ce budget, s'ajoute Fr. 1 million pour le transfert au patrimoine administratif du terrain destiné au projet. Ce transfert n'a pas d'incidence sur le besoin en financement, il n'est donc pas inclus dans le tableau ci-dessus, mais fait partie de la demande du crédit d'engagement.

4.2 Budget d'exploitation

La présente demande de crédit d'engagement concerne uniquement la construction de l'infrastructure. Une estimation des coûts d'exploitation annuels est en cours d'analyse et sera présentée dès que possible, mais au plus tard au moment du vote sur le crédit d'engagement.

5. Crédit d'engagement total

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil général d'octroyer un crédit d'engagement d'un montant de CHF 3'900'000.-, destiné à la construction de la nouvelle déchetterie communale, auquel il faut ajouter transfert au patrimoine administratif du terrain destiné au projet pour CHF 1'000'000.- (sans incidence sur le besoin en financement). La somme globale du crédit d'engagement sollicité s'élève ainsi à CHF 4'900'000.-.

En vous remerciant de l'examen de cette proposition, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de notre considération distinguée.

COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT :
O. Turin



LE SECRETAIRE :
L. Monnet



Collombey-Muraz, le 6 octobre 2026

Annexes

A. Plan

B. Façades

C. Mobilité